



## DECISION N° 2022-061 DU 9 FEVRIER 2022 ORGANISANT L'INTERIM D'UN DIRECTEUR

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

**Vu** le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, notamment son article 15,

## DECIDE

## Article unique

Durant l'absence de Monsieur Denis FEUILLOLEY, directeur opérationnel, l'intérim sera assuré par :

- Monsieur Louis-Marie GARD, directeur opérationnel, du 28 février au 4 mars 2022.

Le directeur général

David BARJON